

Bonjour,

J'ai besoin d'un renseignement concernant la construction d'une maison d'habitation sur un terrain agricole en tant qu'apiculteur professionnel.

J'ai en vu un terrain agricole où il y a déjà un bâtiment qui servait de stockage à un collègue apiculteur, sur ce terrain je voudrais y faire notre maison.

A la demande de CU, comme je m'y attendais, la communauté de commune m'a fait une réponse négative. Car pour pouvoir faire une maison sur un terrain agricole il faut qu'il y ait nécessité d'une présence pour la surveillance, par exemple de bétail ou autres animaux, mais comme je veux faire de la gelée royale et après 3 ans d'expérience je me suis rendu compte que la proximité immédiate des ruches à GR est indispensable pour être efficace (ce qui m'a précédemment fait arrêter la GR car trop distant de mon domicile). De plus sur ce terrain je voudrais avoir une 50ne de nuc pour la production d'essaims.

J'en est parlé à la responsable de mon dossier qui m'a répondu qu'il fallait que je trouve un cas ou un dossier similaire qui avait été accepté pour faire jurisprudence.

C'est ce qui m'amène à vous collègues api, pour savoir si un de vous ou une de vos connaissances a obtenu un CU afin que je puisse prouver la nécessité d'une présence sur le lieux d'une production de GR

Merci à vous.